

Préavis 16/2011 – étude d’opportunité et de faisabilité d’une ou plusieurs fusions et/ou d’une gouvernance régionale au sein des 10 communes

M. Le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Si je prends la parole ce soir, c’est que notre commissaire n’a pas été informé ou n’a pas reçu l’information concernant le changement de lieu de ladite commission et dès lors n’a donc pas pu clarifié certains points de ce préavis.

Je commencerai par dire que, dans le contexte actuel, et afin d’avoir une vision d’ensemble un peu plus objective de ce projet, ce préavis ne peut être que salué. Cependant, en tant que membre de ce conseil, et suite à la relecture du préavis, je reste sur ma faim concernant le contenu de ce rapport et les réponses apportées à la commission et à ce conseil. Je suis peut-être la seule mais comme nous n’avons pas dans notre groupe des municipaux qui peuvent nous donner des informations complémentaires, il me semble important de les mentionner.

Lors de votre intervention en Juin, M. Le Syndic, vous proposiez aux membres de la commission d’aller plus en détail sur les modalités de l’appel d’offre, sur l’analyse de l’expert mandaté ainsi que les raisons de l’adjudication de ce mandat à ce groupe d’entreprises ou mandataires. Évidemment, là aussi, j’aurais aimé en savoir un peu plus.

De nombreuses questions restent sans réponse :

Comment et qui sont les entreprises choisies ? Quelles seront leur rôle ?

Comment vont-ils se répartir le travail ? Qui est responsable de quoi ?

Alors que ce projet se déroule sur 18 mois (ce qui est un délai relativement court), il aurait été intéressant d’en savoir un peu plus sur les formes de sondage d’opinions qui vont être mises en place, sur l’organisation de forums promis pour informer les citoyennes et citoyens ou encore de la manière dont la Municipalité compte nous présenter les informations durant ce laps temps.

Pour terminer, que comprend ce montant global de Fr. 516'672.- TTC ? Quel montant est attribué à qui et à quoi ? Évidemment, 6.- par citoyen, ce n’est pas très cher, mais où vont-ils ?

Peut-être ces réponses ont-elles été apportées en commission, mais je ne lis rien là-dessus dans le rapport.

Il est écrit, suite à une question d’un commissaire, que le cahier des charges de l’appel d’offres n’aurait pas apporté d’éléments susceptibles d’influencer la décision de ce préavis. Effectivement, certainement pas ! Par contre, il nous aurait éclairé sur les faits, les chiffres, la direction donnée aux différents

modules de ce mandat. Peut-être pourrez-vous me répondre, quoique ce préavis soit aujourd'hui en votation, quels sont les domaines qui vont être analysés, quels sont les faits et les chiffres plus précis attendus, quels sont les variantes qui vont être analysées (puisque'il y a aujourd'hui 76 collaborations intercommunales) et que le titre précis est 'une ou plusieurs fusions' et 'et/ou une gouvernance régionale'. Bref, à titre personnel, j'aurai apprécié avoir en main ce cahier des charges.

En conclusion, j'aimerais quand même souligner l'importance de cette démarche pour que d'impressions ou de suppositions, nous puissions enfin nous appuyer sur une étude objective et concertée, afin qu'ensuite le débat politique ait lieu : Le groupe UDC s'en voit fort satisfait.

Je vous remercie pour votre écoute